

Élections de l'AIINB 2019

Rencontrez vos
candidats ... 13

- 9 INVITATION À L'AGA
DE L'AIINB DU
5 JUIN 2019
- 18 JOIGNEZ-VOUS À NOUS
POUR LA RÉCEPTION
DE RECONNAISSANCE
DES MEMBRES ET
DES PRIX DE LA
PRÉSIDENTE
- 21 NOUVELLES NORMES
D'EXERCICE POUR
LES INFIRMIÈRES
AUTORISÉES : COMMENT
S'APPLIQUENT-ELLES À
MA PRATIQUE?

PRESIDENTE DÉSIGNÉE



JUDY LANE



BONNIE MATCHETT



JULIE WEIR



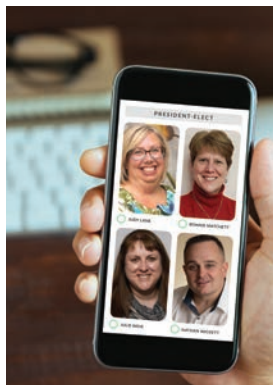
NATHAN WICKETT



Joignez-vous à nous

POUR LA RÉCEPTION DE RECONNAISSANCE DES MEMBRES ET DES PRIX DE LA PRÉSIDENTE

Le 4 juin 2019 à l'hôtel Delta, à Fredericton.
Les billets coûtent 40 \$ et sont disponibles en
ligne sur aiinb.nb.ca.



Couverture

Tous les membres immatriculés de l'AIINB ont le droit de voter pour élire leur présidente ou président désigné. Informez-vous. Prenez un moment pour prendre connaissance du profil de vos collègues qui ont répondu à l'appel pour représenter votre association. **Voir les détails à la page 13.**



9 AGA de l'AIINB 2019 : invitation à tous les membres!



18 Joignez-vous à pour la réception de reconnaissance des membres et des prix de la présidente



21 Nouvelles normes d'exercice pour les infirmières autorisées : comment s'appliquent-elles à ma pratique?



26 Le leadership de la profession infirmière



24



29

- 11** **Votre vote contribue à définir la voix de la profession infirmière!**
Élections de l'AIINB 2019

- 12** **Cannabis : cheminement de la pensée critique pour la pratique infirmière**

- 13** **Élections de l'AIINB 2019**
Rencontrez vos candidats

- 20** **Nous avons demandé, vous avez répondu**
Commentaires sur le document des normes
Par Sylvette Guitard

- 24** **La santé numérique et la profession infirmière**
Pourquoi les TI ont-elles de l'importance?
Par Lynn M. Nagle

- 29** **Résultats de la vérification du PMC**
Par Virgil Guitard

- 31** **L'AIINB recherche des membres pour les comités**

- 33** **Ce que les II et IP doivent savoir au sujet de la protection en matière de responsabilité professionnelle**
FAQ de la SPIIC

- 35** **Renseignements et formulaire de vote par procuration**

- 37** **Résolutions de l'AIINB pour l'AGA de 2019**

- 39** **Élections de l'AIINB 2019**
La Région 6 vote

le pouls

- 5** Message de la présidente
5 Message de la directrice générale
7 Échos du Conseil

- 34** Décisions : étude du comportement professionnel
38 Calendrier des activités

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

*Une profession infirmière façonnée par les infirmières pour la
santé de la population du Nouveau-Brunswick. Pour réaliser cette
vision, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-
Brunswick réglemente les infirmières immatriculées et les
infirmières praticiennes au Nouveau-Brunswick pour assurer la
prestation de soins infirmiers sécuritaires, compétents et
conformes à l'éthique dans l'intérêt du public.*

..... Conseil d'administration de l'AIINB



Karen Frenette
Présidente



Maureen Wallace
Présidente désignée



Joseph Gallant
Administrateur, Région 1



Rosanne Thorne
Administratrice, Région 2



Nathan Wickett
Administrateur, Région 3



Vicky Doiron
Administratrice, Région 4



Laura Gould
Administratrice, Région 5



Anne Marie Lavigne
Administratrice, Région 6



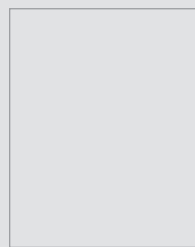
Deborah Walls
Administratrice, Région 7



Joanne Sonier
Administratrice
représentant le public



**Pauline
Banville-Pérusse**
Administratrice
représentant le public



Poste vacant
Administratrice/
administrateur
représentant le public

Publié deux fois par année par l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, 165, rue Regent, Fredericton (N.-B.) E3B 7B4. Les opinions exprimées dans les articles signés sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les politiques et opinions de l'Association.

Articles

Les articles présentés pour publication doivent être envoyés par voie électronique à jwhitehead@ainb.nb.ca environ deux mois avant la date de publication (avril et octobre) et ne pas dépasser 1 000 mots. Le nom, les titres de compétence, les coordonnées et une photo pour la page des collaborateurs doivent accompagner le texte proposé. Les logos, éléments visuels et photos d'une résolution suffisante pour l'impression sont les bienvenus. La rédactrice examine et approuve les articles, et elle ne s'engage pas à publier tous les textes proposés.

CONCEPTION ROYAMA DESIGN
TRADUCTION JOSÉ OUMET

RÉDACTRICE JENNIFER WHITEHEAD
Tél. : 506-458-8731; Télécop. : 506-459-2838;
1-800-442-4417; courriel : jwhitehead@ainb.nb.ca

Postes Canada, convention de la Poste-publication
n° 40009407. Tirage 10 000. ISSN 1482-020X.
© L'Association des infirmières et infirmiers du N.-B., 2019

Bureau de direction

LAURIE JANES
directrice générale
courriel : ljanes@ainb.nb.ca

SARAH O'LEARY
adjointe de direction-secrétaire corporative
459-2858; courriel : soleary@ainb.nb.ca

Services de la réglementation

CAROLYN LORDON
registraire et gestionnaire du programme
d'assurance de la qualité
459-2856; courriel : clordon@ainb.nb.ca

SOPHIE NOËL
conseillère juridique
459-2830; courriel : snoel@ainb.nb.ca

LORRAINE BREAU
infirmière-conseil
459-2857; courriel : lbreau@ainb.nb.ca

VIRGIL GUITARD
infirmier-conseil
543-1873; courriel : vguitard@ainb.nb.ca

NICOLE CROUSSETTE
infirmière-conseil
459-2853; courriel : ncroussette@ainb.nb.ca

PAUL BABIN
coordonnateur de la formation des DISt : Nouveau-Brunswick
377-3543; courriel : pbabin@ainb.nb.ca

PAULETTE POIRIER
adjointe administrative : services de la réglementation
459-2866; courriel : ppoirier@ainb.nb.ca

STACEY VAIL
adjointe administrative : immatriculation
459-2851; courriel : svail@ainb.nb.ca

STÉPHANIE SAULNIER
adjointe administrative : immatriculation
459-2869; courriel : ssaulnier@ainb.nb.ca

Pratique

KATE SHEPPARD
conseillère principale, formation et pratique infirmières
459-2835; courriel : ksheppard@ainb.nb.ca

SUSANNE PRIEST
infirmière-conseil
459-2854; courriel : spriest@ainb.nb.ca

SYLVETTE GUITARD
infirmière-conseil
740-1734; courriel : sguitard@ainb.nb.ca

JOANNE LEBLANC-CHIASSON
infirmière-conseil
381-4058; courriel : jleblanc-chiasson@ainb.nb.ca

JULIE MARTIN
adjointe administrative : pratique
459-2864; courriel : jmartin@ainb.nb.ca

Services corporatifs

SHELLY RICKARD
directrice des services corporatifs
459-2833; courriel : srickard@ainb.nb.ca

MARIE-CLAUDE GEDDRY-AUTIO
adjointe aux services corporatifs
459-2861; courriel : mcgeddry@ainb.nb.ca

Communications

JENNIFER WHITEHEAD
chef, communications et relations gouvernementales
459-2852; courriel : jwhitehead@ainb.nb.ca

STEPHANIE TOBIAS
adjointe administrative : communications
459-2834; courriel : stobias@ainb.nb.ca



Les infirmières et infirmiers : des chefs de file pas comme les autres

COMME J'ENTAME les derniers mois de ma présidence à l'AIINB, je profite de l'occasion pour me pencher aussi bien sur ma propre carrière que sur la merveille profession infirmière, qui offre des débouchés professionnels innombrables et le privilège de porter le titre d'infirmière ou infirmier immatriculé (II). Les infirmières améliorent quotidiennement la vie de leurs patients, les résultats en matière de santé et le bien-être général de toute la population du Nouveau-Brunswick. Nous sommes des chefs de file pas comme les autres!

Les infirmières inspirent la confiance et forment un volet essentiel du système des soins de santé. Les infirmières sont actives dans la collectivité, à notre chevet, à notre domicile et à l'école. Les infirmières dirigent des recherches et des projets de développement international, jouent un rôle essentiel dans les Forces armées canadiennes et sont des catalyseurs qui contribuent à améliorer l'accès aux services de santé. La profession offre tellement de possibilités!

Très souvent, nous sommes si occupées à soigner nos patients et nos communautés que nous ne prenons pas le temps de prendre soin les unes des autres. Nous devons célébrer nos collègues et reconnaître le travail exceptionnel accompli dans tous les domaines de la profession infirmière : exercice clinique, recherche, administration, formation, futurs membres et plus encore.

Joignez-vous à nous pour la reconnaissance d'infirmières et infirmiers et d'étudiantes et étudiants en sciences infirmières grâce à la remise des prix aux membres lors de la réception de la présidente, qui aura lieu le 4 juin à hôtel Delta Fredericton... une soirée consacrée à mettre en lumière des infirmières et infirmiers pas comme les autres et nos futurs chefs de file que sont les étudiantes et étudiants. Allez à aiinb.nb.ca pour obtenir plus de détails.

KAREN FRENETTE
présidente, presidente@aiinb.nb.ca



L'évolution des soins de santé nécessite la contribution unique de chaque membre de l'équipe soignante

EN 2019, je célèbre 40 ans d'immatriculation infirmière. La profession infirmière est une profession de la santé dont le champ d'exercice est unique et ne cesse d'évoluer pour répondre aux besoins en santé de nos patients et des collectivités.

Mon parcours professionnel est diversifié; j'ai eu le privilège de travailler dans de nombreux milieux d'exercice et rôles infirmiers différents et de servir de nombreux groupes de patients et de clients différents. Ma formation infirmière – mes connaissances, mes compétences, ma compréhension, l'application de ma formation – n'a cessé de se bonifier avec chaque nouvelle opportunité.

Je n'ai pas parcouru ce chemin seule. Les infirmières et infirmiers ne travaillent pas en vase clos. Notre champ d'exercice unique et notre travail unique s'ajoutent à ceux des autres membres de l'équipe soignante. Parmi mes nombreux mentors, il y a eu des infirmières immatriculées, des infirmières auxiliaires autorisées, des médecins, des pharmaciens, des travailleurs de soutien communautaire, des diététistes, des travailleurs sociaux, des psychologues et bien d'autres. Chacun de ses professionnels de la santé a contribué à ma croissance professionnelle et personnelle. J'ai appris des pratiques exemplaires et aussi ce qu'il ne faut pas faire.

La main-d'œuvre infirmière immatriculée vieillit – ce que l'on observe dans toutes les professions de la santé au Nouveau-Brunswick. À mesure que les effectifs en santé changent, il en va de même pour les rôles, les champs d'exercice et les patients et collectivités que les infirmières et infirmiers servent. L'AIINB continuera à jouer un rôle dans la future évolution des soins infirmiers et des soins de santé grâce à l'élaboration, et à la modification s'il y a lieu, des mesures législatives qui touchent la pratique infirmière. Nous avons la responsabilité de faire en sorte que les infirmières et infirmiers fournissent des soins sécuritaires et compétents. Nous valorisons le rôle unique que joue l'infirmière immatriculée dans le système de soins de santé, ainsi que les contributions uniques de nos collègues de l'équipe de soins professionnelle.

En tant qu'infirmières et infirmiers, nous savons que nous ne pouvons pas avancer en vase clos.

LAURIE JANES
directrice générale, ljanes@aiinb.nb.ca



20, 21

.....

SYLVETTE GUITARD, II, M.Sc.inf.
infirmière-conseil, AIINB



24

.....

LYNE NAGLE, II, Ph. D., FAAN
*Professeure auxiliaire, Université
du Nouveau-Brunswick*



26

.....

SUSANNE PRIEST, II, M.Sc.inf.
infirmière-conseil, AIINB



29

.....

VIRGIL GUITARD, II
infirmier-conseil, AIINB

Appel de propositions

Avez-vous des idées de sujets ou d'articles que vous aimeriez voir dans *Info Nursing*? Connaissez-vous une personne qui devrait faire l'objet d'un profil ou y a-t-il des aspects des soins infirmiers que vous voudriez voir traiter plus en profondeur? Veuillez faire parvenir vos idées et vos suggestions à :

Jennifer Whitehead,
chef, communications et relations gouvernementales

jwhitehead@aiinb.nb.ca
165, rue Regent, Fredericton (N.-B.) E3B 7B4

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A TENU UNE RÉUNION LE 6 MARS 2019 AUX BUREAUX DE L'AIINB À FREDERICTON.

Gouvernance

- Le comité de gouvernance conserve toutes les fonctions des anciens comités de direction et des mises en candidature et assume un rôle clé dans l'examen de la gouvernance.
- Le comité de gouvernance de l'AIINB se réunit tous les deux mois et poursuit son travail sur l'examen de la gouvernance à l'AIINB. Cet examen comprend notamment la transition à un modèle de gouvernance différent et l'examen de toutes les politiques actuelles. Un petit groupe de travail s'occupe de l'examen des politiques.
- Les plus récents enjeux discutés par le comité de gouvernance sont, entre autres, l'examen des priorités stratégiques, la viabilité du modèle des sections pour l'engagement des membres, et un rapport du groupe de travail sur les politiques.

Réglementation

Le Conseil a approuvé trois résolutions qui pourraient être soumises aux membres. Les résolutions portent sur des changements aux modes de communication de l'AIINB avec les membres et le public, les avantages accordés aux membres à vie et les révisions concernant le comité de direction et le comité des mises en candidature. Voir les résolutions proposées en page 37.

Le Conseil a approuvé plusieurs modifications aux principes directeurs (politiques), dont : le comité de gouvernance; le mandat des membres du

Conseil (qui passe de deux à trois ans); les heures de pratique clinique exigées pour obtenir l'immatriculation d'IP; les infirmières diplômées de l'extérieur de la province.

Finances

Les recommandations du comité des finances ont porté sur l'adoption du rapport d'audit de 2018, du budget de 2019 et du plan de gestion de l'excédent.

Nouveau! Compétences de niveau débutant et Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées

Au Nouveau-Brunswick, les compétences de niveau débutant exigées et les normes d'exercice de la profession infirmière sont révisées à peu près tous les cinq ans, comme dans les autres provinces et les territoires et, en 2017, un groupe infirmier national a été mis sur pied pour examiner et mettre à jour les compétences infirmières nationales en place.

Dans le cadre de ce processus de révision et de mise à jour, des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick qui travaillent dans une diversité de rôles infirmiers ont été invités à donner leurs commentaires à l'occasion d'activités de consultation des parties prenantes. Le Conseil d'administration de l'AIINB a approuvé et révisé les compétences de niveau débutant (CND) telles que présentées à la réunion de mars 2019.

Le Conseil a également approuvé le document révisé *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées*. Les normes

d'exercice établissent les attentes réglementaires et professionnelles à l'égard des infirmières en exercice.

Enjeux à suivre

Dans la plupart des provinces canadiennes et ailleurs dans le monde, le pouvoir de prescription des II est déjà en œuvre, ou bien les organismes de réglementation de la profession infirmière s'y préparent. Les avantages du pouvoir de prescription des II sont bien documentés, comme le montrent les résultats obtenus au Royaume-Uni en soins infirmiers communautaires : meilleur accès aux soins, soins infirmiers en place (à domicile, dans la communauté), besoins de santé particuliers de la population satisfaits (dépendances, santé mentale).

Il existe différents modèles de pouvoir de prescription des II au Canada; certains ont une portée très limitée, alors que d'autres permettent la prescription d'examen diagnostiques et de médicaments. Le personnel de l'AIINB a effectué un examen approfondi de ce qui se fait ailleurs et a eu des échanges avec d'autres organismes concernant les processus de mise en œuvre, la formation requise et les différents modèles.

Suivant une présentation des constatations au Conseil d'administration de l'AIINB en mars 2019, celui-ci a approuvé l'élaboration par l'AIINB d'une charte du projet et la tenue d'autres consultations avec les groupes de parties prenantes du Nouveau-Brunswick et du Canada.

Avis de l'assemblée annuelle

Conformément à l'article XIII des règlements administratifs, avis est donné qu'une assemblée annuelle aura lieu le 5 juin 2019 à l'Hôtel Delta Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Le but de cette assemblée est d'expédier les affaires de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB).

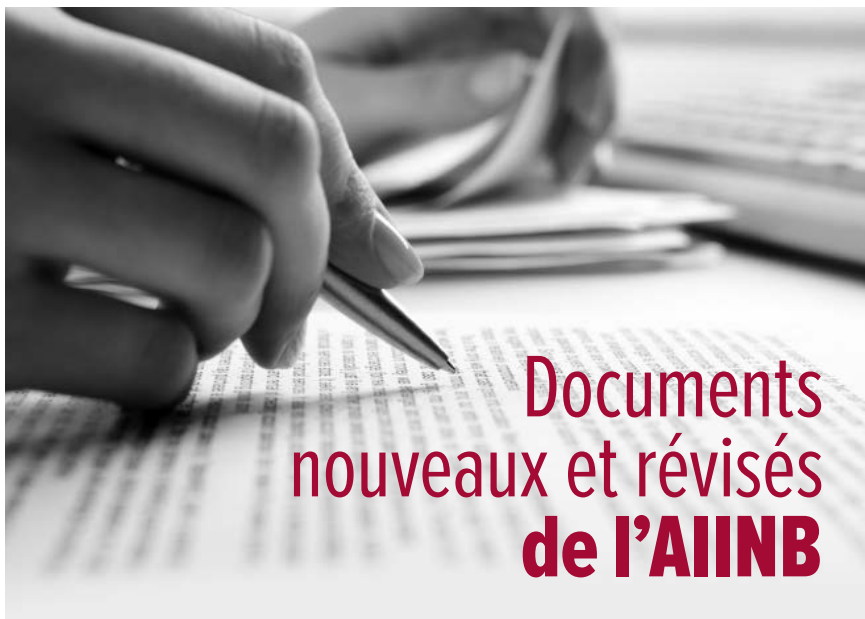
Les membres actifs et non actifs de l'AIINB peuvent assister à l'assemblée annuelle. Seuls les membres actifs ont le droit de vote. Les personnes devront confirmer leur statut de membre pour être admises à l'assemblée. Les étudiantes et étudiants en sciences infirmières sont les bienvenus à titre d'observateurs.



Scrutin

Conformément à l'article XII, chaque membre actif peut voter soit en personne, soit par procuration sur les résolutions et les motions qui sont présentées à l'assemblée annuelle.

LAURIE JANES
directrice générale
AIINB



Documents nouveaux et révisés de l'AIINB

Directive professionnelle pour les infirmières praticiennes qui autorisent le cannabis thérapeutique

Depuis décembre 2018, les IP ont le pouvoir d'autoriser le cannabis thérapeutique. Le pouvoir de prescription pour les IP se retrouve dans les Annexes pour prescrire des infirmières praticiennes (voir l'Annexe 2 du document *Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires*).

Pour des conseils supplémentaires et des ressources provenant de données probantes, veuillez vous référer au document *Directive professionnelle pour les infirmières praticiennes qui autorisent le cannabis thérapeutique*.

Directive professionnelle : Le soin des clients autorisés à utiliser du cannabis thérapeutique

Soigner des clients autorisés à utiliser du cannabis thérapeutique peut soulever des questions liées à votre pratique. Est-ce que j'ai les connaissances requises au sujet du cannabis pour être en mesure de l'administrer? Comment mon client peut-il se procurer du cannabis? Est-ce que la loi et les politiques de l'employeur me permettent d'administrer du cannabis thérapeutique?

L'AIINB a publié une nouvelle directive professionnelle intitulée *Le soin des clients autorisés à utiliser du cannabis thérapeutique* pour aider à répondre à vos questions liées à la pratique.

Il existe plusieurs ressources pour les professionnels de la santé au sujet de l'utilisation du cannabis, tellement qu'il peut parfois être difficile de s'y retrouver. Comme nous savons que votre temps est compté, voici les trois principales ressources que nous recommandons que vous lisiez :

- *Cannabases* (Agence de la santé publique du Canada)
- *Cannabis : cheminement de la pensée critique pour la pratique infirmière*
- *Consommation : quoi savoir*

Consultez la trousse d'outils sur le cannabis de l'AIINB (<http://www.nanb.nb.ca/fr/about/cannabis-toolkit/>) pour trouver une liste complète de ressources préparée pour soutenir les infirmières et infirmiers qui soignent des personnes qui consomment du cannabis.

Pour en savoir plus sur ces documents ou tout autre document de l'AIINB, adressez-vous à une infirmière-conseil au 1-800-442-4417 ou à aiinb@aiinb.nb.ca.

AGA de l'AIINB 2019

Invitation à tous les membres!



Ne manquez pas l'assemblée générale annuelle le 5 juin à l'hôtel Delta Fredericton, qui accueillera comme conférencière principale Claire Betker, la présidente de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.

Ordre du jour de l'AGA 2019

8 h	Inscription
9 h – 10 h	Ouverture de la séance Conférencière principale : Claire Betker, présidente, Association des infirmières et infirmiers du Canada
10 h – 10 h 30	Pause-santé
10 h 30 – 12 h 30	Séance d'affaires
12 h 30 – 13 h 30	Dîner de réseautage (fourni)

Assemblée générale annuelle

Hôtel Delta Fredericton
225, chemin Woodstock
Fredericton (N.-B.)

L'AIINB POURRAIT PAYER VOS FRAIS!

Inscrivez-vous d'ici le 1^{er} mai pour être admissible à un tirage au sort, où deux membres seront choisis pour gagner :

- une nuit à l'hôtel (le 4 juin au Delta Fredericton);
- un billet pour la réception de remise des prix;
- le remboursement des frais d'essence sur présentation d'un reçu;
- les repas selon la politique sur les dépenses de l'AIINB.

Le nom des personnes gagnantes, qui seront choisies au hasard et contactées au plus tard le 3 mai 2019, sera annoncé durant la Semaine nationale des soins infirmiers sur le site Web de l'AIINB et sur les médias sociaux. Si une personne gagnante n'est pas en mesure d'assister à la journée ou d'accepter le prix, le nom d'une autre personne qui s'est inscrite tôt sera pigé.

Le nombre de places est limité. Inscrivez-vous en ligne à nanb.nb.ca/fr/agm/

Récipiendaires des prix infirmiers de l'AIINB 2018-2019 de la Fondation des infirmières et infirmiers du Canada



Myriam Breau
Bourse de doctorat du Centenaire AIINB-TD Meloche Monnex

J'ai décidé de devenir infirmière dès la maternelle. Je me dessinais avec une robe blanche et une coiffe ornée d'une croix rouge. C'est ainsi que je me représentais les infirmières. Je voulais prendre soin des autres comme Mère Teresa. À la fin de mes études secondaires, je me suis inscrite au baccalauréat en sciences infirmières. J'ai eu des emplois d'été d'aide-soignante qui m'ont exposée aux soins critiques. Dans ce cadre, j'ai observé des infirmières dévouées et très compétentes prendre soin de patients et sauver des vies en tirant le meilleur parti possible de ressources limitées. C'est alors qu'est née ma passion pour la sécurité des patients. Ce vif intérêt conjugué à mon expérience clinique m'a amenée à faire une maîtrise en sciences infirmières avec un mémoire sur l'influence du milieu de travail sur les résultats pour les patients et les infirmières.

Actuellement, je fais un doctorat à l'Université du Nouveau-Brunswick et j'enseigne les sciences infirmières à l'Université de Moncton. Par mes recherches, j'espère mieux comprendre ce que font les infirmières pour prévenir les événements indésirables. Ma recherche doctorale porte sur l'influence de l'effectif infirmier et de ses compétences sur les événements indésirables. En m'octroyant une bourse prestigieuse, la FIIC reconnaît mes capacités de chercheur et de leader. Cette bourse me donnera le temps d'élaborer un programme de recherche fondé sur mes études de doctorat pour améliorer les soins aux patients au Nouveau-Brunswick.



Tina Emond
Bourse de doctorat en sciences infirmières du Nouveau-Brunswick

Je suis vraiment fière d'exercer la profession infirmière depuis maintenant 15 ans. J'ai choisi de devenir infirmière puisque je voulais travailler auprès et avec les gens. Savoir que je pouvais faire une différence dans la vie de certaines personnes a toujours été une grande source de motivation dans ma carrière. En plus, je me considère choyée d'avoir une profession qui m'apporte autant de possibilités et de défis professionnels à relever.

Après avoir travaillé comme infirmière de chevet dans des milieux variés, j'ai commencé à partager ma passion pour la profession en enseignant les sciences infirmières au programme de baccalauréat à l'Université de Moncton, campus d'Edmundston. J'enseigne présentement des cours théoriques et cliniques et je m'intéresse particulièrement au domaine

de la périnatalité tant dans l'enseignement que dans la recherche. Dans ma communauté, je m'implique bénévolement entre autres dans des activités liées à l'allaitement maternel et au deuil périnatal.

Je complète présentement un doctorat en sciences infirmières à l'Université Laval. Pour moi, faire des études doctorales en sciences infirmières m'offre une excellente opportunité d'influencer le développement de la profession infirmière. Dans le cadre de ma recherche, je veux particulièrement comprendre l'expérience personnelle des parents ainsi que l'expérience professionnelle des infirmières lors d'un décès périnatal précoce. Pour certains parents, vivre un décès périnatal précoce peut s'avérer une expérience marquante et difficile. Pour cette raison, ma recherche vise ultimement l'amélioration du soutien offert lors d'un tel événement.

Je suis extrêmement reconnaissante envers la FIIC et l'AIINB pour l'octroi d'une bourse qui me permettra de mieux cheminer dans mes études doctorales.

Heures d'ouverture et dates importantes

Heures d'ouverture du bureau de l'AIINB : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

LE BUREAU SERA FERMÉ	
Le 19 avril	Vendredi saint
Le 22 avril	Lundi de Pâques
Le 20 mai	Fête de la Reine
Le 1 ^{ère} juillet	Fête du Canada
Le 5 août	Fête du Nouveau-Brunswick
Le 2 septembre	Fête du Travail
DATES IMPORTANTES	
Du 6 au 12 mai	Semaine nationale des soins infirmiers
Les 3 et 4 juin	Réunion du Conseil d'administration de l'AIINB
Le 4 juin	Réception de reconnaissance des membres et des prix de la présidente de l'AIINB
Le 5 juin	Assemblée générale annuelle de l'AIINB

Votre vote contribue à définir la voix de la profession infirmière!

Faites entendre votre voix sur l'avenir de la profession infirmière au Nouveau-Brunswick en votant pour élire la prochaine présidente désignée. De plus, les membres de la Région 6 (Bathurst et Péninsule acadienne) pourront aussi voter pour élire leur administratrice régionale.

Les administratrices des régions 2 et 4 sont reconduites par acclamation. Le profil des candidats se trouve **à la page 13**.



Voter prend deux minutes

Voter prend deux minutes et est tout à fait confidentiel! Le processus est encore plus simple qu'avant. Vous avez uniquement besoin d'avoir en main votre notre numéro d'immatriculation de l'AIINB (numéro à six chiffres débutant par 0), puis de suivre ce lien : www.nanb-aiinb.isivote.com.

Pour obtenir de l'aide pour voter ou plus de renseignements, veuillez vous adresser au service des communications de l'AIINB au 1-800-442-4417 (poste 834) durant les heures ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, ou à aiinb@aiinb.nb.ca.

La période du scrutin commence le lundi 15 avril à 9 h et se termine le mardi 30 avril à 17 h.





Cannabis : cheminement de la pensée critique pour la pratique infirmière

Que signifie la légalisation du cannabis par le gouvernement fédéral pour les infirmières et infirmiers?

Le 17 octobre 2018, la *Loi sur le cannabis* et le *Règlement sur le cannabis* entrent en vigueur et constitueront la législation applicable au Canada entourant le cannabis servant à des fins récréatives et à des fins médicales.

Le *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* (RACFM) actuel ne sera plus en vigueur.

Législation fédérale

Législation provinciale ou territoriale

Réglementation des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux

Position de l'employeur (p. ex. politiques/procédures/lignes directrices)

Compétences individuelles

À part les permissions, les limitations et les restrictions établies dans la *Loi sur le cannabis* et le *Règlement sur le cannabis*, quels sont les autres aspects dont devraient se préoccuper les infirmières et infirmiers?

Il est important de noter que la pratique infirmière est régie par un cadre à plusieurs paliers.

Les infirmières et infirmiers envisageant de prendre part à toute activité liée au cannabis à des fins médicales ou récréatives devraient se familiariser avec la législation fédérale applicable, mais aussi avec toute législation provinciale ou territoriale applicable pour déterminer ce qui est permis par rapport à ce qui est interdit, limité ou restreint.

L'organisme de réglementation, ainsi que l'employeur d'une infirmière ou d'un infirmier, peut davantage restreindre ses activités liées au cannabis à des fins médicales.

Finalement, les infirmières et infirmiers devraient se laisser guider par leur sphère individuelle de compétences et de savoir-faire et leur champ d'exercice. Les infirmières et infirmiers devraient également s'assurer qu'ils ont les aptitudes, les connaissances et le jugement nécessaires pour participer à toute activité liée au cannabis à des fins médicales.



Société de protection
des infirmières et infirmiers
du Canada



ASSOCIATION DES
INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS
DU CANADA ®

ÉLECTIONS DE L'AIINB 2019

Rencontrez vos candidats

Tous les membres immatriculés de l'AIINB ont le droit de voter pour élire leur présidente ou président désigné. Informez-vous. Prenez un moment pour prendre connaissance du profil de vos collègues qui ont répondu à l'appel pour représenter votre association.

PRESIDENTE DÉSIGNÉE



☐ JUDY LANE



☐ BONNIE MATCHETT



☐ JULIE WEIR



☐ NATHAN WICKETT

PRÉSIDENTE DÉSIGNÉE / PRÉSIDENT DÉSIGNÉ



Judy Lane

Formation :

- 2002-2007 : Maîtrise en sciences de la santé (en cours), Université Athabasca
- 1987 : Diplôme d'infirmière immatriculée, École infirmière de Saint John

Formation additionnelle :

- 2015 : Certificat en soins axés sur la personne
- 2000 : Programme menant à un diplôme en administration, Université du Nouveau-Brunswick
- 2000 : Certificat en gestion opérationnelle
- 1991 : Cours de français de deux ans, Corporation des sciences de la santé de l'Atlantique/Université du Nouveau-Brunswick

Poste actuel :

- Propriétaire, présidente et directrice générale de Home Care by Design
- Directrice générale du Kennebec Manor et du Kings Way Care Centre

Activités professionnelles :

- Depuis 2017 : Membre du conseil, Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick
- Depuis 2015 : Membre du comité de planification stratégique, Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick
- 2011-2017 : Membre du conseil, Travail sécuritaire NB
- 2013-2015 : Présidente provinciale du

groupe administratif, Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick

Mise en candidature par :

- Tracy Scott et Tammy Allaby

Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes :

J'ai accepté de me porter candidate pour redonner à ma profession et contribuer à assurer le succès de la prochaine génération de fournisseurs de soins. Nous entamons une période pleine de défis, ce qui offre aussi une occasion d'améliorer ce que nous faisons. En tant que profession, nous travaillons ensemble à façonner un avenir pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé.



Bonnie Matchett

Formation :

- 2011 : Maîtrise en sciences infirmières, Université Athabasca, Athabasca (Alb.)
- 1997 : Baccalauréat en sciences infirmières (formation à distance), Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.)
- 1985 : Diplôme d'infirmière de l'École infirmière de Bathurst, Bathurst (N.-B.)

Formation additionnelle :

- 2002 : Cours en leadership/gestion des soins infirmiers et des soins de santé, Université McMaster, Hamilton (Ont.)

Poste actuel :

- Directrice administrative des services cliniques, Hôpital régional de Miramichi, Réseau de santé Horizon

Activités professionnelles :

- 2002-2008 : Membre du Conseil, Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
- 2002-2006 : Présidente, section de Miramichi de l'AIINB
- 2003-2009 : Cœur à cœur - animatrice du programme
- 2002-2006 : Groupe de soutien pour les personnes cardiaques - animatrice du programme

Mise en candidature par :

- Sharon Williston et Lisa Keirstead Johnson

Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes :

C'est avec enthousiasme et un sentiment d'engagement que j'accepte de me porter candidate au poste de présidente désignée. J'ai eu le privilège d'assumer divers rôles dans ma carrière, dont siéger au Conseil de l'AIINB et participer à des forums pour influencer la pratique infirmière. Ces occasions m'ont permis d'acquérir des fondements solides qui me permettront de défendre la profession infirmière et la sécurité du public et de jouer un rôle de leadership à cet égard. Je serais heureuse de servir les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick en tant que chef de file à l'AIINB pour avoir une influence positive sur le changement. Je vous serais reconnaissante d'avoir votre appui dans l'élection à venir.



Julie Weir

Formation :

- 2013 : Maîtrise en sciences infirmières, volet infirmière enseignante, Université du Nouveau-Brunswick

PRÉSIDENTE DÉSIGNÉE / PRÉSIDENT DÉSIGNÉ

- 2003 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université du Nouveau-Brunswick, campus de Moncton

Formation additionnelle :

- 2007 : Certification infirmière en soins intensifs, Association des infirmières et infirmiers du Canada
- 2004 : Programme de soins intensifs du Nouveau-Brunswick, Université du Nouveau-Brunswick, Moncton City Hospital

Poste actuel :

- Directrice adjointe, responsable des soins cliniques et de l'innovation, Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick

Activités professionnelles :

- Depuis 2018 : Comité consultatif provincial sur l'utilisation appropriée des antipsychotiques avec l'Î.-P.-É. et Terre-Neuve
- Depuis 2017 : Comité de roulement des patients du Réseau de santé Horizon, représentante de l'AFSNB
- Depuis 2017 : Membre du comité de direction pour les soins en collaboration aux personnes âgées et membre du groupe de travail, représentante l'AFSNB
- Depuis 2017 : Centres d'innovation national AGE-WELL, conseil d'administration du centre APPTV, représentante de l'AFSNB
- Depuis 2014 : Comité des partenaires communautaires, Région 1
- 2014- 2016 : Comité sur les soins cliniques de l'AFSNB

Mise en candidature par :

- Lynn McPhee et Kelly Terris

Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes :

C'est avec humilité et beaucoup d'enthousiasme que j'accepte de me porter candidate au poste de présidente désignée de l'AIINB. Tout au long de ma

carrière de 15 ans comme infirmière, j'ai eu la chance de travailler auprès de plusieurs infirmières chefs de file formidables du Nouveau-Brunswick et d'apprendre d'elles. Ce mentorat a été déterminant dans la personne que je suis aujourd'hui.

La profession infirmière me passionne. Je valorise la très grande importance du professionnalisme, le rôle que les infirmières et infirmiers jouent dans l'amélioration de la qualité de vie de nos clients et l'importance de constamment promouvoir le rôle de l'II auprès de nos collègues qui se joignent à la profession aujourd'hui et qui le feront dans l'avenir.

Il ne fait aucun doute que, dans le climat actuel, notre profession fait face à des défis. Je suis prête à les relever, et je suis persuadée que nous pouvons accomplir plus ensemble que chacun de notre côté. Par conséquent, c'est en vous remerciant que je vous demande votre appui lors de l'élection à venir.



Nathaniel Wickett

Formation :

- 2002 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université du Nouveau-Brunswick

Formation additionnelle :

- 2016 : Maîtrise en études sur la santé, l'Université Athabasca
- 2016 : LEADS, Réseau de santé Horizon
- 2013 : Ceinture noire Lean Six Sigma, gouvernement du Nouveau-Brunswick

Poste actuel :

- Directeur administratif, médecine familiale, secteur 3, Hôpital Chalmers

Activités professionnelles :

- Depuis 2018 : Conseil d'administration de l'AIINB, Région 3
- 2016-2018 : Comité de discipline de l'AIINB
- 2011, 2013 : Infirmier au camp Rotary
- 2007 : Mission médicale, membre d'une équipe au Sierra Leone
- 2006 : Comité consultatif professionnel
- 2005-2007 : Représentant clinique au Conseil de la profession infirmière
- 2011 : Prix du personnel médical, DECH
- 2006 : Prix d'excellence en soins infirmiers
- 2002 : Prix de la présidente, faculté des sciences infirmières de l'UNB

Mise en candidature par :

- Nicole Moore et Natalie King

Accepte de se porter candidat pour les raisons suivantes :

En acceptant de me porter candidat au poste de président désigné, j'y vois une occasion de perfectionnement professionnel. Je serais honoré de contribuer à façonner l'avenir d'une profession aussi valorisante. Considérant la croissance de la population vieillissante et la pénurie de ressources infirmières qui s'annonce, la planification est de la plus haute importance. Les efforts de collaboration avec les intervenants externes et le maintien des normes professionnelles doivent être à l'avant-plan. Explorer des moyens de recruter de nouveaux professionnels ou des professionnels formés à l'étranger tout en améliorant le taux de réussite à l'examen d'admission à la profession n'est que le début.

RÉGION 2



Rosanne Thorne
(par acclamation)

Formation :

- 2008 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université du Nouveau-Brunswick, Saint John
- 1986 : Programme de formation infirmière de trois ans menant à un diplôme, Timmins (Ont.)

Formation additionnelle :

- 2015 : Programme LEADS
- 2007 : Programme de perfectionnement en surveillance pour les gestionnaires de première ligne
- 2007 : Certificat en soins de santé primaires collaboratifs, Université Dalhousie
- 2000 : Certification infirmière en soins intensifs de l'AIIC

Poste actuel :

- Infirmière gestionnaire, médecine interne, Hôpital régional de Saint-Jean, Réseau de santé Horizon

Activités professionnelles :

- Depuis 2017 : Administratrice de la Région 2, Conseil de l'AIINB
- Depuis 2015 : Présidente de la section de Saint John de l'AIINB
- 2004-2008 : Trésorière de la section de Saint John de l'AIINB
- 2005-2013 : Membre du comité de déontologie de la CSSA
- 1993-1996 : Membre du comité de la pratique de l'AIINB
- 1994 : Participation à l'examen de

l'AIINB des normes d'exercice pour les infirmières diplômées des programmes de baccalauréat

Mise en candidature par :

- Meghan Fitzgerald et Lori Burke

Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes :

C'est avec plaisir que j'accepte d'être candidate pour la Région 2 afin de siéger pour un second mandat au Conseil d'administration de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. En siégeant au Conseil, j'ai acquis des connaissances et de l'expérience très utiles qui me permettront de contribuer d'une voix solide aux discussions et aux décisions qui auront une incidence sur notre profession. Tandis que les infirmières et infirmiers se préparent à relever les défis qui s'annoncent en soins de santé, il est essentiel de continuer à nous acquitter de notre responsabilité en tant que profession autoréglémentée, de promouvoir et défendre la profession infirmière et son rôle envers le public et de demeurer un acteur clé dans la réforme des soins de santé.

RÉGION 4



Vicky Doiron
(par acclamation)

Formation :

- 2015 (en cours) : Doctorat en sciences infirmières, Université Laval (Québec)
- 2011 : Maîtrise en sciences infirmières (volet infirmière praticienne), Université de Moncton, Moncton
- 2007 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université de Moncton, campus d'Edmundston

Formation additionnelle :

- 2018 : SIR (Soins immédiats en réanimation) pour les professionnels de la santé, Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du N.-B., Saint John (N.-B.)
- 2016 : SARC/ACLS (Soins avancés en réanimation cardiorespiratoire), Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du N.-B., Saint John (N.-B.)
- 2014 : Cours de traumatologie TNCC (Trauma Nursing Core Course), Programme de traumatologie du N.-B.

Poste actuel :

- Professeure chargée d'enseignement clinique au baccalauréat en science infirmière, Université de Moncton, campus d'Edmundston, Edmundston (N.-B.)

Activités professionnelles :

- 2018 : Développement et organisation de séances d'éducation sur l'usure de compassion pour les infirmières et infirmiers de la Région 4, section locale de l'AIINB, Edmundston (N.-B.)
- 2018 : Membre du comité de gouvernance et de direction (mandat 2018-2019), AIINB, Fredericton (N.-B.)
- 2018 : Publication professionnelle à titre de co-auteur : Dallaire, C., E. Ahossi, S. Rey, P. Missi et V. Doiron (2018). Attending a conference: students' experience. *Nursing Philosophy*, 19, 1-3. DOI: 10.1111/nup.12203, Université Laval, Québec (Qc)
- 2012-2018 : Conférencière pour l'éducation de l'évolution de la maladie d'Alzheimer, Société Alzheimer du N.-B., Edmundston (N.-B.)
- 2017 : Administratrice de la Région 4, Conseil d'administration de l'AIINB (mandat 2017-2019), Fredericton (N.-B.)
- 2017 : Organisation et planification d'un kiosque sur les soins infirmiers. Salon du mieux-être d'Edmundston, Edmundston (N.-B.)
- 2017 : Présidente de la section de la Région 4 de l'AIINB, Edmundston (N.-B.)

- 2016 : Membre de la section locale de l'AIINB, Edmundston (N.-B.)
- 2013-2016 : Préceptrice au baccalauréat en science infirmière et au programme de soins paramédicaux primaires, Réseau de santé Vitalité, Hôpital régional d'Edmundston, Edmundston (N.-B.)

Candidature présentée par :

- Anne Pelletier et France Chassée

Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes :

J'accepte avec grand plaisir de renouveler mon mandat à titre d'administratrice pour la Région 4. L'expérience acquise au sein de l'AIINB des dernières années, mon expérience comme infirmière de chevet, ma scolarité, en plus de mon travail à titre de professeure chargée d'enseignement clinique me permet d'avoir une vue d'ensemble des enjeux actuels de la discipline infirmière. Je privilégie la protection du public par la prestation de soins infirmiers sécuritaires et de qualité, mais également l'importance du bien-être physique et émotionnel des infirmières, lequel est de plus en plus compromis depuis quelques années.

RÉGION 6



Joany Duguay

Formation :

- 2016 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université de Moncton, campus de Shippagan, site de Bathurst (N.-B.)

Formation additionnelle :

- Jusqu'en 2020 : Certificat en gestion des services de santé et des services communautaires, Université de Saint-Boniface, Collège Boréal, Collège La Cité et CCNB

- Formation à jour en secourisme général en milieu de travail (SIR)

- Formation à jour sur les arythmies cardiaques

Poste actuel :

- Hôpital régional Chaleur, départements de soins ambulatoires, de chirurgie, de médecine et de gériatrie
- Infirmière immatriculée à la clinique de voyage Jean Coutu, Bathurst (N.-B.)

Activités professionnelles :

- 2016-2017 : Membre du groupe de travail sur la profession infirmière au N.-B., en lien avec l'AIINB
- 2012 : Stage coopératif à l'Hôpital régional Chaleur, Bathurst (N.-B.)
- 2009-2010 : Bénévole à l'Hôpital régional Chaleur, Bathurst (N.-B.)

Candidature présentée par :

- Carole Beaudet et Martine Brideau

Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes :

En tant qu'infirmière immatriculée, l'avenir des soins infirmiers est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Étant passionnée et ayant une vision de leadership, je crois que siéger au Conseil d'administration de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick me permettrait d'apporter de nouvelles idées afin de contribuer au mieux-être des patients et des professionnels de la santé. De plus, faire partie de l'AIINB favoriserait mon parcours professionnel de façon positive tout au long de ma carrière.



Christian Rousselle

Formation :

- 2007 : Baccalauréat en science infirmière, Université de Moncton,

campus de Shippagan, site de Bathurst

Formation additionnelle

- Module Achieve : Encadrement - Faire valoir les points forts de l'autre
- Module Achieve : Maîtrise des émotions en situations de stress
- Formation en leadership au Dorothy Whyllie Health Leaders Institute
- Conférence Dynamics présenté par l'Association canadienne des soins intensifs
- Réanimation cardiaque avancée (ACLS)
- Soins immédiats en réanimation (SIR)
- Cours de base en soins infirmiers en traumatologie (TNCC)
- Formation en soins critiques (phase 1)
- Divers certifications et apprentissages en ligne offerts par le Réseau de santé Vitalité

Poste actuel :

- Infirmier gestionnaire de l'unité de psychiatrie, Hôpital régional Chaleur, Réseau de santé Vitalité

Activités professionnelles :

- Membre du comité régional de prévention du suicide (Réseau de santé Vitalité)

Candidature présentée par :

- Mélanie Plourde et Marius Chiasson

Accepte de se porter candidat pour les raisons suivantes :

La profession infirmière fait face aujourd'hui à de nombreux enjeux et changements qui nous arrivent à un rythme effréné. L'infirmier(ère) se retrouve dans un tourbillon de changements et plus que jamais se questionne face à son identité et son rôle au sein de l'équipe. Avec ma candidature, j'espère aider notre profession à faire face aux divers enjeux et changements afin de faire progresser notre pratique pour demeurer un chef de file en matière de santé.



Réception de reconnaissance des membres et des prix de la présidente

Une soirée pour célébrer des chefs de file pas comme les autres. Joignez-vous à l'AIINB pour reconnaître des collègues infirmières et de futures infirmières chefs de file, nommées par leurs pairs et les professeurs pour leurs réalisations.





**Le 4 juin 2019
Hôtel Delta
Fredericton (N.-B.)**

Du vin et des hors d'œuvres seront servis. Les billets coûtent 40 \$ et sont disponibles en ligne sur aiinb.nb.ca.





Nous avons demandé, vous avez répondu

Commentaires sur le document des normes

Par SYLVETTE GUITARD

EN MARS 2019, le Conseil d'administration de l'AIINB a approuvé la version révisée des *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées*.

Les normes visent avant tout à définir le niveau de pratique professionnelle attendu de l'infirmière immatriculée, qui est le point de référence auquel le rendement réel peut être comparé. Les normes sont interreliées et visent à définir ce qu'est une pratique sécuritaire, compétente et exercée avec compassion dans tous les milieux et dans tous les domaines. Cliquez sur le lien suivant pour consulter le document : www.aiinb.nb.ca/resources.

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) tient à remercier les infirmières immatriculées (II) et les infirmières praticiennes (IP) qui ont pris le temps de

commenter la révision du document des *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées*. Les normes sont interreliées et visent à définir ce qu'est une pratique sécuritaire, compétente et exercée avec compassion dans tous les milieux et dans tous les domaines. Elles décrivent non seulement les responsabilités juridiques de base des II et des IP, mais aussi leurs rôles de chef de file ainsi que leurs obligations déontologiques et sociétales.

En tant qu'organisme de réglementation des II et des IP au Nouveau-Brunswick, l'AIINB joue un rôle important dans l'établissement de normes d'exercice qui protègent la sécurité du public. Les II et les IP sont des professionnelles autoréglementées qui ont la responsabilité d'agir avec professionnalisme et de rendre compte de leur pratique. Chaque II et chaque IP doit comprendre les normes et les appliquer dans sa pratique, peu importe le milieu, son rôle ou son domaine d'exercice. Il est important de souligner que les politiques de l'employeur n'enlèvent en rien aux II et aux IP leur

obligation de rendre des comptes ou leur obligation fondamentale de respecter les normes. Les employeurs sont tenus de fournir des systèmes de soutien essentiels, y compris les ressources humaines et matérielles qui permettent aux II et aux IP de respecter leurs normes.

De nouveaux concepts ont émergé durant la révision des normes d'exercice, notamment le leadership, l'autogestion, le préceptorat, le mentorat, la compétence culturelle et un environnement sécuritaire sur le plan culturel. La Norme 4 s'appelle maintenant « Relations professionnelles et leadership » pour illustrer et identifier le rôle actuel des II et des IP.

Pour assurer l'actualité des *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées*, celles-ci sont mises à jour tous les cinq ans environ. Un groupe de travail formé d'homologues d'autres organismes de réglementation infirmiers du Canada ont contribué à la rédaction des normes d'exercice et vous, les II et les IP du Nouveau-Brunswick, ont ajouté de la vie à la version finale de ces normes. *Merci!*

Pour consulter les *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées* révisées, cliquez sur <http://www.nanb.nb.ca/resources>





Comment puis-je appliquer les *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées* dans ma pratique?

Par SYLVETTE GUITARD

En tant qu'infirmière ou infirmier immatriculé (II), vous montrez votre compréhension des normes en grande partie en étant capable de les interpréter et de les appliquer dans votre pratique. Cette foire aux questions (FAQ) se veut un guide sur l'application des normes dans votre domaine d'exercice. Des ressources additionnelles comme des études de cas, des FAQ et des quiz seront bientôt offerts sur le site Web de l'AIINB. Veuillez noter que les suggestions suivantes ne sont pas exhaustives et ne conviennent pas nécessairement dans tous les contextes.

Chaque II doit

- Agir avec professionnalisme et rendre compte de sa pratique.
- Comprendre les normes et les appliquer à sa pratique, peu importe

le milieu, son rôle ou le domaine d'exercice.

- Utiliser les normes de concert avec d'autres ressources pour orienter la pratique infirmière (normes, directives, énoncés, politiques de l'employeur).
- Se conformer au programme de maintien de la compétence de l'AIINB.
- Promouvoir un milieu de travail sécuritaire sur le plan culturel.

L'II en soins directs

- Prend des mesures quand une politique ou une pratique n'est plus conforme aux données probantes.
- Autoévalue ses connaissances, ses aptitudes et ses habiletés pour fournir des soins sécuritaires et compétents.

- Prépare, met en œuvre et évalue le plan de soins infirmiers initial.
- Veille à ce que les relations avec les clients soient axées sur les résultats et centrées sur leurs besoins.
- Communique avec les membres de l'équipe de façon efficace et respectueuse.
- Veille à ce que l'utilisation des médias sociaux ne viole pas la protection de la vie privée des clients.
- Comprend et respecte le champ d'exercice et l'apport de chaque membre de l'équipe.
- Prend des mesures pour résoudre les problèmes liés à la pratique professionnelle.
- Reconnaît que les facteurs de stress peuvent avoir une incidence sur la capacité de fournir des soins sécuritaires et compétents.

L'II en administration

- Soutient les II dans la prestation des soins aux clients.
- Établit et maintient la communica-

Un avantage profitable pour vous comme membre de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick.

Obtenez des tarifs préférentiels et une
protection qui répond à vos besoins.



Vous **économisez** grâce
à des **tarifs d'assurance**
préférentiels.

Profitez des avantages offerts aux membres de l'AIINB.

Vous avez accès au programme TD Assurance
Meloche Monnex. Ainsi, vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur une
vaste gamme de protections d'assurance habitation pour propriétaire,
copropriétaire et locataire et auto personnalisables selon vos besoins.

Depuis plus de 65 ans, TD Assurance aide les Canadiens
à trouver des solutions d'assurance de qualité.

Ayez l'assurance que votre protection répond à vos
besoins. Obtenez une soumission maintenant.

Recommandé par



PROPRIÉTÉ | COPROPRIÉTÉ | AUTO | VOYAGE

► Obtenez une soumission et économisez!
Appelez au **1-866-269-1371**
ou visitez **tdassurance.com/nanb**



On est prêts
pour vous.



Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex Assurance et Services Financiers inc. au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc. en Ontario et par Agence Directe TD Assurance Inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, Place Crémazie, 12^e étage, Montréal (Québec) H2P 1B6. En raison des lois provinciales, ce programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan. L'assurance voyage Solution sans frontière^{MD} est administrée par Assurance Voyage RSA inc. et offerte par Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances. L'aide en cas d'urgence médicale ou de réclamation, le paiement des réclamations et les services administratifs sont fournis par l'administrateur décrit dans les polices d'assurance. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

tion pour appuyer la qualité des services infirmiers et la recherche dans ce domaine.

- Prend des décisions administratives au sujet de la prestation des services infirmiers.
- Planifie, met en œuvre et évalue des stratégies en milieu de travail qui portent sur les problèmes et les forces de l'organisation.
- Établit et tient des systèmes de tenue de dossiers pour gérer l'information clinique et autres renseignements pertinents.
- Crée un environnement propice à la collaboration, à la croissance professionnelle et au respect mutuel.
- Participe à la détermination et à la résolution des problèmes liés à la pratique professionnelle, des conflits et des dilemmes éthiques.

L'II en formation

- A comme principal intérêt la formation des II et des étudiantes et

étudiants en sciences infirmières.

- Élabore des cours, des offres à l'interne et des programmes de formation infirmière.
- Intègre des données théoriques et des pratiques exemplaires fondées sur des preuves aux activités de formation.
- Planifie, met en œuvre et évalue des possibilités de formation pour répondre aux besoins d'apprentissage.
- Crée un environnement d'apprentissage professionnel en salle de classe et dans le milieu clinique.

L'II en recherche

- Fait des recherches pertinentes ou y participe en vue d'appuyer le développement des connaissances des II sur le terrain.
- Planifie, met en œuvre et évalue des travaux de recherche conformément à des méthodes et à des procédés

acceptés en recherche.

- Analyse et interprète les constatations de recherche et rédige des rapports et des articles pertinents aux fins de publication.
- Diffuse les implications de la recherche sur la pratique et sur la pertinence des politiques auprès des II et d'autres.
- Favorise et contribue à créer des environnements qui incitent à appliquer les constatations de recherche à la pratique.

L'II en élaboration de politiques

- S'efforce d'intégrer la recherche aux politiques pour favoriser la pratique fondée sur des données probantes dans le système des soins de santé.
- Planifie, met en œuvre et évalue des politiques qui visent les besoins systémiques du système de santé et façonnent les résultats plus larges des politiques publiques.
- Fait connaître et propose des mesures qui encouragent l'innovation et la participation aux changements au sein du système de soins de santé afin d'optimiser les résultats pour les clients.



Des questions?

Pour toute question sur l'application des normes d'exercice à votre pratique, veuillez communiquer avec une infirmière-conseil de l'AIINB au 1-800-442-4417 ou aiinb@aiinb.nb.ca

Des éléments de ce document sont adaptés du document *Standards of Practice for Registered Nurses* du College of Registered Nurses of Nova Scotia (2017) et du document *Standards for Nursing Practice* (2018) du College of Registered Nurses of Prince Edward Island.



LA SANTÉ NUMÉRIQUE ET LA PROFESSION INFIRMIÈRE

*Pourquoi les TI ont-elles
de l'importance?*

Par LYNN M. NAGLE

DEPUIS UNE VINGTAINE D'ANNÉES, ON A BEAUCOUP ÉCRIT SUR L'IMPORTANCE DU LEADERSHIP DANS la profession infirmière et de la participation directe des infirmières à la conception et à l'application de solutions numériques en santé (p. ex., dossiers de santé électroniques) (Nagle, 2008; Pringle and Nagle, 2009; Risling, 2017). Parallèlement, la nécessité pour les infirmières d'acquérir des compétences en santé numérique et en informatique a été déterminée comme une priorité pour la profession (Furlong, 2016; Nagle, 2007a, 2016; Strudwick et coll., sous presse).

Se penchant sur cette priorité, l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACÉSI) a établi des compétences de niveau débutant en informatique (ACÉSI, 2012) ainsi que des ressources complémentaires pour appuyer les infirmières dans leur apprentissage de l'informatique lors de la formation et de la pratique (ACÉSI, 2013; 2016; sous presse). Une des dimensions de la compétence en informatique est la com-

préhension qu'à l'infirmière des normes de données en matière de soins infirmiers. Idéalement, dans les dossiers de santé électroniques (DSE), la tenue des dossiers infirmiers devrait comprendre l'utilisation d'une terminologie infirmière cohérente; l'emploi d'un langage infirmier normalisé au sein de chaque milieu de soins et entre les milieux de soins permettra de mettre en évidence la contribution des infirmières aux résultats en soins de santé.

Congrès national de l'Atlantique 2019 de la Canadian Nursing Informatics Association : Nursing Informatics IS Nursing

13 et 14 juin 2019, UNB Fredericton (N.-B.). Inscrivez-vous dès maintenant : <https://cnia.ca>

En 2007, j'ai rédigé un éditorial sur les promesses et les périls des normes de la tenue de dossiers cliniques (Nagle, 2007b). Dans cet article, je conjecturais ce qui suit :

[Traduction.] *Imaginons un avenir où des systèmes d'informations cliniques intégrés transcendent les limites physiques des unités cliniques, des établissements et des soins communautaires, donnant aux infirmières un accès complet aux données et aux connaissances pour appuyer la prestation des soins aux personnes et aux familles. Imaginons ne pas avoir à recueillir les mêmes renseignements à répétition, ne pas poser les mêmes questions encore et encore, ne pas essayer d'assimiler des informations provenant de multiples sources. Encore mieux, imaginons être une personne ayant besoin de services de santé qui n'a pas à se fier à sa mémoire pour les détails des antécédents médicaux de sa famille ni à répéter les mêmes renseignements à de nombreux fournisseurs de soins au cours d'une même rencontre (ou de rencontres multiples) pour satisfaire aux exigences des différents formulaires de collecte de données de chacun. L'avenir réside dans le dossier de santé électronique – mais, prenons-nous les bonnes mesures pour y parvenir? En particulier, remettons-nous suffisamment en question le statu quo des structures de tenue de dossiers associées à la gestion des données cliniques? (p. 33)*

Malheureusement, plus d'une décennie plus tard et après la mise en œuvre de nombreux DSÉ, le travail des infirmières et leurs contributions à la santé des Canadiens restent largement invisibles dans les ensembles de données cliniques nationaux et provinciaux/territoriaux. Les innovations en santé numérique ont offert et continuent à offrir aux infirmières des possibilités de participation à la conception de solutions qui non seulement serviront la profession, mais soutiendront l'efficacité des soins de santé qui seront fournis à la population canadienne. Il est essentiel, pour assurer la représentation du travail du personnel infirmier dans les dépôts de données cliniques, que des normes de données infirmières soient définies et adoptées. La consignation, l'évaluation et le rapport systématiques des évaluations et des interventions peuvent révéler une foule de choses sur l'incidence des soins infirmiers, de la composition du personnel infirmier et du type de milieu de soins sur l'issue des soins. Sans l'adoption d'un plan d'action ambitieux, l'invisibilité du travail des infirmières dans les ensembles de données cliniques persistera encore longtemps.

Depuis trois ans, un symposium national sur les normes de données en matière de soins infirmiers rassemble des chefs de file des domaines des soins infirmiers, des soins de santé et des gouvernements et des responsables des politiques qui représentent chaque province et territoire du Canada, ainsi que des associations nationales et les plus importants vendeurs de DSÉ (p. ex., Meditech, Allscripts). Le symposium annuel a reçu un soutien de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, de l'Institut canadien d'information sur la santé, d'Inforoute Santé du Canada et de plusieurs vendeurs de solutions en santé numérique. Jusqu'à présent, la participation du Nouveau-

Brunswick au symposium s'est limitée à deux ou trois infirmières et à un représentant de patients; dans l'ensemble, le Nouveau-Brunswick est en train de passer à côté de cet important dialogue en cours parmi leurs collègues ailleurs au pays. Que vous soyez infirmière clinicienne, infirmière gestionnaire ou infirmière enseignante, votre voix doit être entendue sur ce projet national. Si vous aimeriez participer à ce travail, dites-le-moi. La voix des infirmières et infirmiers dans l'enjeu plus large de la santé numérique au Canada est non seulement nécessaire, mais essentielle – la profession infirmière est la colonne vertébrale du système de soins de santé – et nous devons être visibles et participer activement à ce travail!

D'autres initiatives nationales dignes de mention offrent des possibilités de participation par les infirmières, notamment les nouveaux programmes d'investissement stratégique d'Inforoute Santé du Canada qui portent sur la prescription électronique, soit PrescripTION et Accès 2022, lesquels permettront aux Canadiens d'avoir accès en ligne à leurs renseignements en matière de santé. Inforoute a désigné la région de l'Atlantique comme un centre névralgique pour l'élaboration et le déploiement de ces initiatives. Chacun de ces projets en santé numérique nécessite la participation, le leadership et l'attention des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick – voici une occasion de vous asseoir à la table et d'influencer les orientations que prendra la santé numérique dans la province.

D'ailleurs, une occasion d'approfondir votre compréhension des compétences infirmières de base en santé numérique et en informatique infirmière se présentera bientôt. En effet, le congrès national de l'Association canadienne de l'informatique infirmière aura lieu à la faculté des sciences infirmières de l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Fredericton, les 13 et 14 juin 2019. Le congrès est le fruit des efforts collectifs des groupes d'informatique infirmière de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Un atelier précongrès sera offert expressément pour les novices en informatique.

Vous trouverez plus de détails sur le site Web du GIINB : <https://www.nbnig-giib.ca/>.

Remarque

Nagle, L.M. et P. White. Les comptes rendus du symposium national sur les normes de données en matière de soins infirmiers (*National Nursing Data Standards Symposium Proceedings*) de 2016, 2017 et 2018 peuvent être téléchargés sur les sites Web de l'AIIC, de l'ICIS et d'Inforoute Santé du Canada.

L'auteure

Lynn Nagle, diplômée de l'Université du Nouveau-Brunswick, est récemment revenue dans la province. Durant sa carrière qui couvre plus de trois décennies, elle a été chef de file en santé numérique et en informatique infirmière. On peut la joindre à lnagle@nagleassoc.ca.



Par SUSANNE PRIEST

LE LEADERSHIP **DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE**

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau Brunswick a publié récemment le document révisé des *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées*¹. Dans la norme 4, « Relations professionnelles et leadership », on y lit que l'infirmière immatriculée (II) « établit des relations professionnelles et fait preuve de leadership dans la prestation de services et de soins de santé de qualité » (AIINB, 2019, p. 11). Même si une base est acquise par l'observation des autres dans des rôles de leadership officiels et que les programmes de formation infirmière abordent le concept de leadership professionnel avec les étudiantes, les capacités de leadership doivent continuer à évoluer une fois que l'infirmière est diplômée et qu'elle travaille comme II. Cet article se penche sur le concept de leadership de la profession infirmière, que ce soit dans un rôle informel ou dans un poste de leadership officiel en soins infirmiers.

Le leadership est défini comme suit dans le glossaire des *Normes* : processus relationnel en vertu duquel une personne cherche à influencer les autres en vue d'atteindre un objectif mutuellement souhaitable qui ne se limite pas aux rôles de leadership officiels. Un chef de file est suffisamment valorisé pour influencer les actions et les pensées des autres. Les opinions et les actions d'un chef de file sont prises en considération par les autres et, souvent, elles influencent les attitudes, les convictions et les comportements des personnes qui les entourent (Pullen, 2016).

Leadership informel en soins infirmiers dans un rôle clinique

Si vous pensez à votre lieu de travail actuel, vous pouvez probablement identifier des infirmières chefs de file aussi bien dans

des rôles officiels qu'informels. Dans le milieu clinique, l'infirmière chef de file informelle est un membre de l'équipe des soins de santé qui possède un savoir professionnel lui permettant d'émettre des opinions et d'aider d'une manière qui a une influence positive sur l'environnement dans lequel le travail clinique se fait, améliorant ainsi les soins infirmiers. Elle manifeste son leadership de façons variées, par exemple en transmettant des informations, en prenant des mesures de soutien qui renforcent l'équipe (mentorat), en faisant preuve d'initiative pour aider d'autres infirmières à s'acquitter de leur charge de travail, en préconisant des changements là où c'est nécessaire, en communiquant de manière efficace, en faisant par l'exemple ce qu'est le professionnalisme aussi bien par son apparence que sa présence, et faisant preuve de savoir-vivre même dans le feu de l'action (Pullen, 2016). Voir au tableau 1 des moyens d'améliorer sa compétence en leadership.

Mentorat : des chefs de file qui forment des chefs de file

Bon nombre d'II ont déjà vécu l'expérience d'avoir à prouver qu'elles méritaient leur place au sein de l'équipe des soins de santé, que ce soit comme II débutante ou comme II chevronnée dans un nouveau domaine. Le mentorat est le contraire du vieux cliché voulant que « les infirmières mangent leurs petits » - il s'agit plutôt d'un processus par lequel une personne d'expérience et de confiance guide et conseille une personne qui a moins d'expérience ou moins de connaissances dans un domaine donné.

Aussi bien la personne qui mentore que la personne qui est mentorée doivent se faire confiance et se respecter mutuellement et travailler vers un objectif commun, tout en faisant preuve de patience et de connaissances. Le mentorat est considéré comme un outil pour attirer et retenir de nouvelles infirmières chefs de file et on l'a également associé à une satisfaction au travail et à un maintien en poste accru. Le mentorat habilite et motive les gens et crée une culture du leadership, (Hodgson, A. et J. Scanlan, 2013). Pour en savoir plus sur le rôle de mentor, il est recommandé de lire les *Directives sur l'encadrement des apprenantes dans le milieu de travail* (AIINB, 2016).

Infirmières dans un rôle de leadership officiel

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada décrit les infirmières qui occupent des postes administratifs comme « des chefs de file qui comprennent ce que sont des milieux de travail dynamiques et stimulants où les infirmières peuvent prodiguer aux Canadiens qu'elles servent des soins sécuritaires, accessibles, opportuns et de grande qualité et savent qu'elles doivent les créer » (2009, p. 1). Un rôle de leadership officiel dépasse le cadre administratif – il s'agit de bâtir des relations pour faciliter la gestion tout en satisfaisant les impératifs administratifs.

Les II de l'Alberta ont indiqué que les caractéristiques qu'elles valorisent chez leurs infirmières dans un rôle de leadership officiel peuvent se résumer en trois mots : soutien, visibilité et réceptivité (Schick-Makaroff, Sorch, Pauly et Newton, 2014). Ces II ont souligné la nécessité d'avoir des chefs de file officielles

Tableau 1 : Mesures pour améliorer sa compétence en leadership

Faire preuve d'initiative et rechercher l'excellence.

Accroître son savoir sur les aptitudes à la communication.

Suivre un cours de leadership en ligne ou en personne.

Observer une personne dans son rôle officiel de chef de file de la profession infirmière.

Participer à un comité sur les soins infirmiers ou un autre domaine de la santé.

S'impliquer activement auprès de son organisme de réglementation professionnel (p. ex., observer une réunion du conseil d'administration ou siéger à un comité).

Assister à un congrès infirmier.

Adhérer à une association professionnelle ou à un groupe d'intérêt.

¹ Tout au long de l'article, les *Normes* renvoient à ce document.



Les infirmières ne sont pas des chefs de file comme les autres. En prenant des initiatives, en offrant de participer à des organismes et à des comités professionnels ou en mentorant des infirmières débutantes, vous acceptez l'un des nombreux rôles de leadership.



qui sont visibles et régulièrement présentes dans le lieu de travail, qui écoutent le personnel et qui interviennent au besoin pour répondre aux préoccupations soulevées.

Le temps que les infirmières passent avec leurs collègues dans un rôle de leadership officiel a une incidence directe sur le recrutement et le maintien du personnel et sur la qualité des services infirmiers qui sont fournis. La rétroaction de l'infirmière chef de file et la manifestation de son leadership « en temps réel » suscitent l'engagement du personnel, renforcent la confiance et améliorent la résolution de problèmes (Lockhart, 2017). L'équipe, y compris son infirmière chef de file, peut déterminer ce qui fonctionne bien, ce qui a besoin d'être amélioré et ce qui peut être fait pour surmonter les obstacles qui se présentent. Par sa participation active à l'équipe, la chef de file peut souligner les réalisations et voir aux comportements indésirables rapidement. Les équipes infirmières doivent savoir qu'elles peuvent compter sur leur infirmière chef de file officielle pour les aider dans leur travail et leur permettre d'atteindre leur plein potentiel (Pullen, 2016).

En résumé, le leadership devrait faire partie de tous les rôles que peuvent assumer les II ans tous les domaines d'exercice. Bien que bon nombre d'II et d'IP n'assument pas des rôles de leadership officiels, le leadership demeure essentiel pour assurer un système de soins de santé vibrant – c'est une responsabilité partagée. Les II doivent continuer à occuper des postes de leadership officiels pour que la profession puisse continuer à répondre aux besoins des clients au niveau de la personne, de la collectivité et du système.

Résultats de la vérification du programme de maintien de la compétence (PMC)

Par VIRGIL GUITARD



Le PMC de l'AIINB se fonde sur les principes suivants :

- le maintien de la compétence est un élément essentiel de la pratique, et l'intérêt du public est le mieux servi quand les infirmières améliorent constamment leurs connaissances, leurs aptitudes et leur jugement;
- la pratique réflexive, ou l'évaluation continue de sa propre pratique afin de déterminer ses besoins en matière d'apprentissage et de possibilités de croissance, est la clé du maintien de la compétence.

Le PMC exige des infirmières immatriculées et des infirmières praticiennes qu'elles réfléchissent sur leur pratique infirmière par l'autoévaluation, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'apprentissage et l'évaluation des effets de l'apprentissage sur leur pratique. Grâce à cette approche, chaque infirmière immatriculée réfléchit au moins une fois par année sur sa pratique de manière structurée. Les normes d'exercice pour les infirmières immatriculées et les normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires de l'AIINB forment le cadre du PMC. L'AIINB a élaboré des outils papier et en ligne dont les infirmières et infirmiers peuvent se

servir pour s'acquitter de chaque étape du PMC.

La conformité est vérifiée au moyen d'un processus de vérification annuel. Chaque année, 5 % des infirmières immatriculées et 10 % des infirmières praticiennes sont choisies au hasard pour répondre à une série de questions de vérification afin d'illustrer les activités d'apprentissage suivies durant l'année et d'expliquer comment ces activités sont reliées à leur autoévaluation et comment les activités d'apprentissage ont éclairé et influencé leur pratique professionnelle.

L'automne dernier, 399 membres (386 II et 13 IP) ont participé au processus de vérification.

Résultats

La vérification a révélé que les membres participent activement au genre de pratique réflexive attendue du PMC et établissent des objectifs d'apprentissage sur des sujets aussi variés que le stress au travail, les soins palliatifs, les nouveaux médicaments ou la démence.

Les infirmières-conseil de l'AIINB ont communiqué avec 10 membres pour faire un suivi après la remise de leur questionnaire. Ces appels ont offert l'occasion d'obtenir des précisions sur l'information fournie et de passer en revue le programme avec les membres.

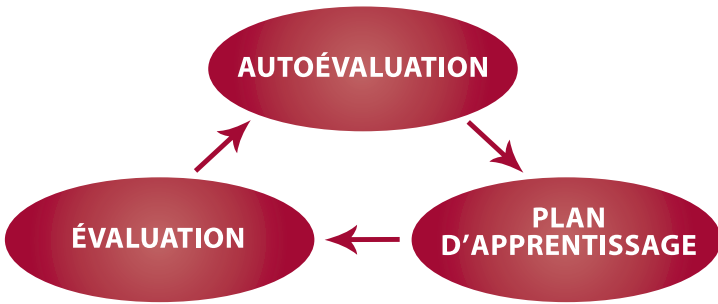


Obligatoire pour obtenir l'immatriculation

Les II et les IP doivent satisfaire chaque année aux exigences du PMC pour pouvoir renouveler leur immatriculation. Cependant :

- Les diplômées récentes en sont exemptées la PREMIÈRE FOIS qu'elles renouvellent leur immatriculation
- les membres qui sont en congé de longue durée PEUVENT être exemptés.

Les membres qui ont des questions sur le PMC peuvent visiter la section sur la pratique infirmière du site Web de l'AIINB pour obtenir des renseignements sur le PMC ou communiquer avec une experte-conseil en pratique infirmière au 1-800-442-4417



399 membres ont participé
386 II et 13 IP

TABEAU 1 Langue

	II	IP
Anglais	254	8
Français	132	5

TABEAU 2 Domaine d'exercice

	II	IP
Soins directs	281	11
Administration	28	0
Formation	23	0
Recherche	1	0
Autre	53	2

TABEAU 3 Milieu de travail

	II	IP
Hôpital	239	0
Communauté	59	10
Foyer de soins	39	0
Établissement d'enseignement	11	0
Autre	38	3

Impliquez-vous!

Jouez un rôle actif dans votre association

La Loi sur les infirmières et infirmiers oblige l'association professionnelle des infirmières du N.-B. à maintenir un certain nombre de comités permanents, dont le comité des plaintes, le comité de discipline/révision, et le comité consultatif de la formation infirmière. Ces comités permettent aux membres de contribuer à un processus qui assure la protection du public grâce à la prestation de soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique.

Si vous pensez pouvoir apporter une contribution au Conseil d'administration ou aux comités permanents de l'AIINB par votre participation, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Jennifer Whitehead :

- jwhitehead@aiinb.nb.ca
- 506-459-2838 (télécopieur)

Pour d'autres renseignements, prière de communiquer avec l'Association au 1-800-442-4417.

On recherche des membres pour les comités

Faites-vous la promotion de votre profession? Voulez-vous partager votre expertise?

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) est à la recherche de membres pour siéger aux différents comités.

Les facteurs qui sont pris en considération dans la sélection des membres des comités pour assurer une représentation juste et équitable sont les suivants :

- la région géographique,
- la langue,
- les années d'expérience infirmière (minimum de cinq ans),
- le domaine d'expérience infirmière.

On recherche des membres du public

L'AIINB est à la recherche de membres du public qui voudraient siéger bénévolement à titre d'administrateur représentant le public au Conseil d'administration ou d'administrateur représentant le public au comité des plaintes ou au comité de discipline/révision.

Les administrateurs représentant le public sont des personnes qui ne sont pas infirmière ou infirmier immatriculé actuellement et qui ne l'ont jamais été. Qualités recherchées :

- un intérêt à l'égard des questions de santé et de bien-être;
- une expérience antérieure comme membre d'un comité ou d'un conseil;
- du temps à consacrer au rôle et une certaine connaissance de la profession infirmière;
- une expérience de bénévolat ou de travail qui témoigne d'activités menées dans l'intérêt du public.

On recherche des membres pour les comités

Nom

Adresse

Numéro d'immatriculation

Domaine d'exercice actuel

Téléphone

Cellulaire

Courriel

Langue

Domaines d'intérêt (veuillez cocher) :

☐

Comité consultatif de la formation infirmière

☐

Comité thérapeutique des infirmières praticiennes

☐

Comité des plaintes (ce comité est chargé de la première étape du processus de l'étude du comportement professionnel et détermine si des mesures supplémentaires sont nécessaires; les réunions ont lieu par téléconférence)

☐

Comité de discipline/comité de révision (ce comité est chargé de la deuxième étape du processus en deux étapes de l'étude du comportement professionnel – les membres du comité examinent les preuves, tiennent des audiences et prennent des décisions)

Êtes-vous admissible? Voici les critères :

- Vous devez être infirmière ou infirmier immatriculé.
- Vous devez bien connaître le champ d'exercice actuel de la profession infirmière, y compris la pratique de niveau débutant.
- Vous devez travailler comme II depuis au moins cinq ans.
- Les rédactrices de questions doivent détenir une maîtrise, avoir une charge d'enseignement et superviser des étudiantes et étudiants en sciences infirmières dans un milieu clinique;
- Les réviseuses de questions doivent avoir un emploi en pratique infirmière clinique et travailler directement dans un rôle de surveillance, de mentorat ou de préceptorat avec des infirmières qui ont commencé à exercer dans les 12 derniers mois.

Autres possibilités :

- Joignez le réseau des représentantes en milieu de travail.
- Participez aux sondages, aux groupes de discussion, aux demandes de rétroaction et aux consultations spéciales.
- Examen d'admission à la profession infirmière – programme d'élaboration des questions de l'examen d'immatriculation.

Si vous désirez être volontaire pour l'examen d'admission, vous devez remplir un formulaire en ligne à : <https://www.ncsbn.org/exam-volunteer-opportunities.htm>

Le comité thérapeutique des infirmières praticiennes

Si vous travaillez actuellement comme infirmière ou infirmier praticien (IP) au Nouveau-Brunswick et que vous comptez au moins cinq ans d'expérience comme IP, nous vous demandons d'envisager de siéger au comité thérapeutique des infirmières praticiennes.

Ce comité consultatif de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) fait rapport au Conseil d'administration. Le mandat du comité est d'élaborer et de réviser les annexes A, B et C des *Annexes pour prescrire* des IP de l'AIINB, annexes qui déterminent :

- les formes d'énergie, et
- les examens de laboratoire et autres, et
- les médicaments que l'IP peut prescrire.

Le comité est composé de six membres avec une représentation égale de la profession infirmière, de la médecine et de la pharmacie. Un membre du personnel de l'AIINB agit comme personne-ressource du comité, mais n'a pas le droit de vote. Le mandat des membres au comité est de deux ans, et les membres peuvent être reconduits. Le comité se réunit une fois par année ou plus souvent au besoin, et les réunions durent généralement deux heures.

Le comité consultatif de la formation infirmière

L'AIINB est à la recherche de membres pour le comité consultatif de la formation infirmière. Le comité donne des conseils au Conseil d'administration de l'AIINB sur l'approbation des écoles de formation infirmière du Nouveau-Brunswick. Le nombre de réunions varie selon le calendrier des approbations, mais en règle générale, il y a de deux à quatre réunions par année, et chacune dure environ une heure. Les réunions ont lieu en personne ou par téléconférence. Le comité a cinq postes vacants dans les domaines suivants :

- Éducatrice/éducateur au programme de formation des infirmières praticiennes
- Infirmière/infirmier gestionnaire ou employeur (hôpital, établissement de longue durée)
- Infirmière/infirmier (hôpital, établissement de soins de longue durée)*
- Représentation d'un autre organisme de réglementation en santé*
- Représentation du public*

* Avoir de l'expérience des programmes de formation, de l'élaboration des programmes d'études ou de l'approbation/l'agrément de programmes serait un atout.



Ce que les II et IP doivent savoir au sujet de la protection en matière de responsabilité professionnelle



Les membres de l'AIINB peuvent recevoir des services juridiques par l'entremise de la Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada (SPIIC, www.nanb.nb.ca/fr/practice/cnps). Voici un aperçu des services offerts par la SPIIC.

Qu'est-ce que la SPIIC?

- Une société à but non lucratif qui offre une assistance juridique aux II et IP du Canada.
- Elle est conçue expressément pour répondre aux besoins des II et des IP en matière de responsabilité professionnelle dans *tous les rôles infirmiers*.

Que fait la SPIIC?

- Elle offre une assistance juridique et financière confidentielle aux II et aux IP qui sont membres d'une association comme l'AIINB. Les bénéficiaires de la SPIIC peuvent également se procurer une protection supplémentaire, par exemple

pour les II et les IP en pratique autonome, en payant une cotisation additionnelle.

- Elle fournit des renseignements, des conseils et de la formation sur la gestion des risques de l'exercice de la profession infirmière.
- Elle offre une gamme complète et adaptée de services de protection en matière de responsabilité professionnelle, dont :
 - des conseils juridiques,
 - une assistance en cas de réclamation, de poursuite, de comparution comme témoin et plus.

Quand devez-vous communiquer avec la SPIIC?

- En tant qu'II/IP, vous pouvez demander l'aide de la SPIIC au sujet de tout incident lié à l'exercice de la profession infirmière survenu *pendant que vous étiez bénéficiaire de la SPIIC*, même si vous ne l'êtes plus.

- Il est recommandé aux II et aux IP d'avoir recours aux services et d'obtenir des conseils de la SPIIC si on leur demande de témoigner ou si la police veut leur parler au sujet d'un client actuel ou passé.

Ressources utiles offertes par la SPIIC

Le site Web de la SPIIC offre une section qui contient des ressources pour les II et les IP, dont une foire aux questions, des webinaires, une variété de publications, des études de cas et des questionnaires.

Vous trouverez ces ressources à <https://www.cnps.ca/index.php?m=373&page=435&lang=fr>

Comment puis-je joindre la SPIIC?

Courriel : info@cnps.ca
En ligne : www.cnps.ca

Pour parler à quelqu'un, appelez sans frais :
1-800-267-3390 ou
1-844-469-2677

IMMATRICULATION SUSPENDUE

Le 30 août 2018, le comité des plaintes de l'AIINB a suspendu l'immatriculation de Chandra Dawn Hume, numéro d'immatriculation 020792, en attendant le résultat d'une audience devant le comité de discipline.

IMMATRICULATION SUSPENDUE

Le 5 octobre 2018, le comité des plaintes de l'AIINB a suspendu l'immatriculation du membre numéro 028562 en attendant le résultat d'une audience devant le comité de révision.

IMMATRICULATION SUSPENDUE

Le 22 octobre 2018, le comité des plaintes de l'AIINB a suspendu l'immatriculation du membre numéro 014832 en attendant le résultat d'une audience devant le comité de révision.

IMMATRICULATION SUSPENDUE

Le 5 novembre 2018, le comité des

plaintes de l'AIINB a suspendu l'immatriculation du membre numéro 025941 en attendant le résultat d'une audience devant le comité de révision.

IMMATRICULATION SUSPENDUE

Le 9 novembre 2018, le comité des plaintes de l'AIINB a suspendu l'immatriculation du membre numéro 024023 en attendant le résultat d'une audience devant le comité de révision.

SUSPENSION LEVÉE, CONDITIONS IMPOSÉES

Dans sa décision du 8 novembre 2018, le comité de révision de l'AIINB a constaté que le membre, numéro d'immatriculation 026247, a fait preuve d'une conduite indigne d'un professionnel et d'un manque de jugement et n'a pas respecté les normes d'exercice et le code de déontologie de la profession infirmière.

Le comité de révision a ordonné que la suspension de l'immatriculation du membre imposée le 13 juin 2018 par le

comité des plaintes soit levée. De plus, le comité a ordonné que l'immatriculation du membre soit assortie de conditions.

CONDITIONS LEVÉES

Les conditions imposées à l'immatriculation du membre numéro 020047 ont été satisfaites et sont donc levées à compter du 2 octobre 2018.

CONDITIONS LEVÉES

Les conditions imposées à l'immatriculation du membre numéro 027937 ont été satisfaites et sont donc levées à compter du 21 novembre 2018.

CONDITIONS LEVÉES

Les conditions imposées à l'immatriculation du membre numéro 027666 ont été satisfaites et sont donc levées à compter du 29 novembre 2018.

CONDITIONS LEVÉES

Les conditions imposées à l'immatriculation du membre numéro 026149 ont été satisfaites et sont donc levées à compter du 4 décembre 2018.

Soyez prévoyant. Adhérer à la Protection supplémentaire.

En tant qu'infirmière ou infirmier, vous voulez ne jamais recevoir de plainte concernant les soins que vous avez prodigués. Lorsque ça arrive, vous pouvez vous tourner vers la SPIIC.

Membres de l'AIINB, vous pouvez ainsi adhérer à la **Protection supplémentaire** moyennant une cotisation de 85 \$ plus taxes. Cette protection comprend généralement une assistance dans les cas suivants:

- ✓ Procédures réglementaires concernant vos soins de santé infirmiers (plaintes)
- ✓ Auditions disciplinaires et auditions en lien avec l'aptitude ou les compétences professionnelles

Communiquez avec nous : **1-844-44-SPIIC** (1-844-447-7442)

Consultez le spiic.ca/plaintes

Suivez-nous : [f /SPIIC.CNPS](https://www.facebook.com/SPIIC.CNPS) [@SPIIC_CNPS](https://twitter.com/SPIIC_CNPS)



Société de protection
des infirmières et infirmiers
du Canada

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Vote par procuration



Les membres qui ne comptent pas assister à l'assemblée annuelle de 2019 pourront quand même faire connaître leur opinion grâce à un processus appelé « vote par procuration ». Le vote par procuration est simplement une façon de voter aux assemblées annuelles au moyen d'une procuration, par laquelle vous demandez à une personne de voter en votre nom. Veuillez lire les renseignements suivants attentivement pour vous assurer que votre opinion soit comptée.

Qu'est-ce qu'une procuration?

Une procuration est une déclaration écrite par laquelle une personne autorise une autre personne à voter en son nom à une assemblée. L'AIINB permettra des votes par procuration à la prochaine assemblée annuelle, qui aura lieu **le 5 juin 2019** à Fredericton.

Les membres actifs qui signent le formulaire de procuration (Voir à la page 36) autorisent ainsi une personne à voter en leur nom. Les infirmières qui sont présentes à l'assemblée annuelle peuvent, en plus d'avoir leur propre vote, accepter jusqu'à quatre procurations.

Informations aux infirmières qui cèdent leurs votes

Les infirmières membres actifs de l'AIINB peuvent donner leur droit de vote à un autre membre actif. Une infirmière qui donne ainsi son droit de vote doit : a) connaître la personne à qui elle cède son vote, b) choisir une personne qui partage ses opinions et qui votera dans le même sens qu'elle, c) savoir que la personne qui

Que disent les règlements administratifs de l'Association au sujet du vote par procuration?

Selon l'article 12.07 des règlements administratifs de l'AIINB :

- A. Toute infirmière membre actif peut exercer son droit de vote, lors de l'assemblée annuelle, soit en personne ou par procuration.
- B. Le mandataire nommé pour les fins de la procuration doit être une infirmière membre actif.
- C. Aucune personne ne peut détenir plus de quatre (4) procurations.
- D. Le membre désignant un mandataire doit en informer le siège social de l'Association par écrit, sur un formulaire semblable à celui qui suit ou sur tout autre formulaire approuvé par le Conseil. Des formulaires de procuration doivent être envoyés par courrier aux membres environ un (1) mois avant la date de la tenue de l'assemblée annuelle. Le formulaire rempli doit être reçu au siège social de l'Association au plus tard le vendredi précédant immédiatement l'assemblée annuelle.

détient sa procuration peut, au cours des discussions à l'assemblée, en venir à changer d'opinion sur une question (donc, discuter de la flexibilité de votre vote), d) remplir le formulaire ci-joint correctement (le formulaire vierge peut être reproduit au besoin) et e) envoyer le formulaire par la poste au bureau de l'AIINB. Tous les formulaires doivent être reçus au bureau de l'Association au plus tard **le 31 mai 2019 à 13 h**.

À la réception d'un formulaire de procuration, l'Association vérifie que les deux infirmières indiquées sur le formulaire sont membres actifs et que les renseignements fournis sont exacts. Il peut arriver à

l'occasion qu'un formulaire soit jugé « nul » parce que le nom ne coïncide pas avec le numéro d'immatriculation. Un formulaire est également « nul » s'il n'est pas signé, s'il n'est pas dûment rempli ou s'il dépasse le nombre de quatre formulaires reçus pour une même personne. Étant donné qu'une même infirmière ne peut avoir plus que quatre procurations, le cinquième formulaire reçu pour la même infirmière est jugé « nul ». Aucun formulaire reçu après **13 h le 31 mai 2019** ne sera accepté.

Renseignements pour les infirmières qui portent des procurations à l'assemblée

Gardez à portée de la main les renseignements suivants sur les votes par procuration :

- Les membres actifs de l'AIINB peuvent porter des procurations.
- Une même personne ne peut avoir plus de quatre procurations – il n'y a pas de minimum.
- Connaissiez les personnes qui vous confient leur vote et discutez avec elles de la façon dont elles veulent voter sur les différents points.
- Au moment de l'assemblée, obtenez vos procurations à la table des procurations.
- Signez votre nom sur chaque procuration.
- Les votes par procuration ne sont pas transférables. Ils ne peuvent pas être transmis à une autre personne présente à l'assemblée.
- Participez aux discussions à l'assemblée. Si vous obtenez des informations qui pourraient changer l'opinion des infirmières pour qui vous allez voter, vous pouvez communiquer avec elles, voter selon votre propre opinion ou ne pas voter par procuration.
- Gardez toujours avec vous vos procurations. Si vous les perdez, vous ne pourrez peut-être pas les retrouver à temps pour le vote.

Les personnes qui désirent obtenir des précisions sur les votes par procuration peuvent s'adresser à l'Association au 1-800-442-4417 (sans frais, poste 851) ou à aiinbimmatriculation@aiinb.nb.ca. ■

Règles et privilèges

Voici les règles permanentes qui régissent l'assemblée annuelle. Les membres peuvent consulter les auteurs qui font autorité en matière de procédure pour d'autres références.

- 1. Après leur adoption par une majorité des membres ayant le droit de vote et des procurations enregistrées, les règles permanentes s'appliqueront tout au long de l'assemblée annuelle.
- 2. L'ouvrage *Robert's Rules of Order* est la référence qui fait autorité dans tous les cas qui ne sont pas prévus dans la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, les règlements administratifs, les règles ou les règles permanentes.
- 3. L'ordre du jour est publié dans le programme. Sur consentement des membres ayant le droit de vote et des procurations enregistrées, les points à l'ordre du jour peuvent être étudiés dans un ordre différent si nécessaire.

Règles des débats

- 1. Tout membre ou toute étudiante peut poser des questions et participer aux discussions.
- 2. Les personnes qui prennent la parole doivent utiliser un microphone, s'adresser à la présidente et indiquer leur nom et leur section. La présidente de l'assemblée appelle les personnes dans l'ordre dans lequel elles se présenteront au microphone.
- 3. Seuls les membres actifs, appuyés par un autre membre actif, peuvent proposer des motions ou des modifications à une motion. Pour assurer leur exactitude, celles-ci doivent être présentées par écrit sur le formulaire prévu, être signées par la motionnaire et comprendre le nom de la motionnaire, et être acheminées à la secrétaire de séance.
- 4. La présidente de l'assemblée peut, à sa discrétion, limiter le débat. Les intervenants peuvent prendre la parole durant un maximum de deux minutes et une fois seulement durant

- le débat sur une motion donnée, à moins que l'assemblée accorde la permission de reprendre la parole. La présidente de l'assemblée annonce la fin de la discussion 10 minutes au préalable.
- 5. Toutes les résolutions et toutes les motions sont décidées par une majorité des suffrages exprimés.
 - 6. Seuls les membres actifs présents et les procurations enregistrées ont le droit de vote, et le vote a lieu à main levée et par carte de procuration, à moins qu'un scrutin secret soit exigé.
 - 7. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle.
 - 8. Les règles de débat doivent être strictement observées.
 - 9. Prière de fermer vos appareils électroniques dans la salle de réunion.
 - 10. Comme certains sont sensibles au parfum et à la lotion après-rasage, les membres sont priés de ne pas porter de produits parfumés.

Bulletin de vote par procuration

(en lettres moulées)

Je, _____, infirmière / infirmier membre actif de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau Brunswick, désigne par la présente _____, numéro d'immatriculation _____, comme mandataire pour agir et voter en mon nom à l'assemblée annuelle de l'AIINB, qui doit avoir lieu le 5 juin 2019, ainsi qu'à toute reprise en cas d'ajournement de cette assemblée.

Fait ce _____ 2019.
Numéro d'immatriculation _____

Signature _____

Le bulletin de vote par procuration original signé doit être reçu avant le 31 mai 2019 à 13 h. Les bulletins envoyés par la poste et les copies originales numérisées envoyées par courriel ou télécopieur seront acceptés.

AIINB
165, rue Regent
Fredericton (N.-B.) E3B 7B4
courriel : nanb@nanb.nb.ca
télécopieur : 506-459-2838



Nurses Association OF NEW BRUNSWICK Association des infirmières et infirmiers DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Résolutions

L'AGA 2019 DE L'AIINB



Résolution 1 : Comité de gouvernance

ATTENDU qu'en octobre 2017, le comité de gouvernance a été formé et qu'il a eu la tâche de réaliser un examen complet de la gouvernance dans le cadre du plan stratégique de l'AIINB;

ATTENDU que les pratiques exemplaires en matière de gouvernance recommandent de s'éloigner du modèle traditionnel de comité de direction et d'établir un comité axé sur la gouvernance dont le rôle est d'appuyer le Conseil d'administration dans l'amélioration continue de l'efficacité et de l'efficacité de sa gouvernance et de superviser la gestion et les ressources humaines de l'Association;

ATTENDU que, pour assurer la continuité et la relève au Conseil, le comité de gouvernance assume également le rôle et les responsabilités du comité des mises en candidature comme il est défini dans les règlements administratifs de l'AIINB;

ATTENDU que, pour tenir compte de la nouvelle structure organisationnelle et des fonctions et responsabilités mises à jour du comité de gouvernance, des attributions

ont été rédigées et que le Conseil va de l'avant avec les modifications qui doivent être apportées aux règlements administratifs afin d'appuyer les futurs travaux du comité;

QU'IL SOIT RÉSOLU que les règlements administratifs de l'AIINB soient modifiés pour changer le nom du comité de direction à comité de gouvernance et préciser les rôles et responsabilités de ce dernier, qui comprennent maintenant les responsabilités du comité des mises en candidature.

Proposée par : le Conseil d'administration de l'AIINB

Résolution 2 : Avis d'assemblée

ATTENDU que les règlements administratifs de l'AIINB précisent actuellement qu'un avis de convocation d'assemblée et les résolutions qui seront soumises au vote doivent être envoyés par la poste à chaque membre au moins deux semaines avant la date de l'assemblée;

ATTENDU que, dans le cadre du plan

stratégique de l'AIINB, des efforts ont été faits pour accroître l'efficacité organisationnelle et réduire l'utilisation de papier;

ATTENDU que l'utilisation de la technologie et d'Internet est une méthode plus économique de communiquer et que le libellé actuel des règlements administratifs n'a pas suivi cette évolution;

QU'IL SOIT RÉSOLU que les règlements administratifs de l'AIINB soient modifiés pour permettre à l'Association de communiquer avec ses membres par d'autres méthodes technologiques.

Proposée par : le Conseil d'administration de l'AIINB

Résolution 3 : Membres à vie

ATTENDU que les catégories de membres de l'AIINB ont été revues dans le cadre de l'examen de la gouvernance effectué par le comité de gouvernance;

ATTENDU qu'il a été établi que les membres à vie ont actuellement les mêmes droits que les infirmières membres actives;

ATTENDU que l'Association juge utile de reconnaître les membres pour leurs services exceptionnels, mais que, selon les pratiques exemplaires, seuls les membres actifs devraient avoir le droit de voter aux assemblées de l'Association et de siéger comme administratrice ou administrateur;

QU'IL SOIT RÉSOLU que les règlements administratifs de l'AIINB soient modifiés pour accorder aux membres à vie les mêmes droits qu'aux membres non actifs.

Proposée par : le Conseil d'administration de l'AIINB

Pour voir le détail des modifications proposées aux règlements administratifs, allez sur notre site Web à www.nanb.nb.ca/fr/agm



DU 22 AU 26 AVRIL 2019

Cours sur la gestion des soins des pieds

- Saint John (N.-B.)
- » www.seniorwatch.com/foot-care-management/

DU 25 AU 27 AVRIL 2019

Association canadienne des infirmières et infirmiers en VIH/sida : 27^e conférence annuelle, *Tradition et innovation qui informent les soins en matière de VIH*

- London (Ont.)
- » <http://canac.org/fr/annual-conference/>

DU 26 AU 30 AVRIL 2019

26^e conférence nationale de l'Association des infirmières et infirmiers de salles d'opération du Canada : *Vagues de changement, Océans d'excellence en soins périopératoires*

- Halifax (N.-É.)
- » www.ornac.ca/fr/news-events/conferences/aiisoc-2019

DU 2 AU 4 MAI 2019

20^e congrès biennal de l'Association canadienne des infirmiers et infirmières en gériologie : *Older Persons Climbing Mountains: Journeys and Transitions*

- Calgary (Alb.)
- » <http://cgna2019.ca/>

DU 8 AU 10 MAI 2019

29^e congrès annuel de l'Association québécoise de soins palliatifs

- Montréal (Qué.)
- » https://pluri-congres.com/guide-virtuel_aqsp-2019/

DU 6 AU 12 MAI 2019

Semaine nationale des soins infirmiers 2019, *La profession infirmière, une voix faite pour diriger – La santé pour tous*

LE 24 MAI 2019

24^e journée de recherche annuelle de l'UNB, *Making Nursing Research Accessible*

- Fredericton (N.-B.)
- www.unb.ca/fredericton/nursing/

LES 24 ET 25 MAI 2019

Congrès du printemps et assemblée générale annuelle du Conseil canadien des infirmières et infirmiers en soins cardiovasculaires, *Update Your Cardiovascular Nursing Toolkit*

- Winnipeg (Man.)
- » www.cccn.ca/content.php?doc=182

DU 24 AU 26 MAI 2019

Congrès 2019 de l'Association nationale des infirmières et infirmiers d'urgence

- Saint John (N.-B.)
- » <http://nena.ca/conferences/>

DU 24 AU 26 MAI 2019

38^e congrès national des Infirmières et infirmiers en soins spécialisés des plaies, des stomies et de la continence, *Advancing Specialized Nursing*

- Gatineau (Qué.)
- » <http://nswoc.ca/conference/>

DU 27 AU 29 MAI 2019

Infirmières et infirmiers en santé communautaire du Canada, *National Community Health Nursing Conference*

- Saint John (N.-B.)
- » <https://www.chnc.ca/fr/conf-rences>

DU 29 AU 31 MAI 2019

42^e congrès annuel de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en orthopédie, *The Rising Tides of Orthopaedics*

- Saint John (N.-B.)
- » www.cona-nurse.org/calendar/

LES 3 ET 4 JUIN 2019

Réunion du Conseil d'administration de l'AIINB

- Bureaux de l'AIINB, Fredericton (N.-B.)
- » www.nanb.nb.ca/fr/

LE 4 JUIN 2019

Réception de reconnaissance des membres et des prix de la présidente l'AIINB 2019

- Hôtel Delta, Fredericton (N.-B.)
- » www.nanb.nb.ca/fr/agm/awards

LE 5 JUIN 2019

AGA de l'AIINB

- Hôtel Delta, Fredericton (N.-B.)
- » www.nanb.nb.ca/fr/agm

LES 13 ET 14 JUIN 2019

Congrès national de l'Atlantique 2019 de la Canadian Nursing Informatics Association, *Nursing Informatics IS Nursing*

- UNB Fredericton (N.-B.)
- » <https://cnia.ca/page-18082>

DU 23 AU 25 OCTOBRE 2019

16th Biennial Custody and Caring Conference on the Nurse's role in the Criminal Justice System, *Social Justice in Forensic Mental Health and Correctional Nursing*

- Saskatoon (Sask.)
- » <http://custodyandcaring.usask.ca/information.php>

DU 24 AU 26 OCTOBRE 2019

48^e réunion scientifique et éducative annuelle de l'Association canadienne de gériologie, *Naviguer les marées du vieillissement ensemble*

- Moncton (N.-B.)
- » <https://cagacg.ca/>

ÉLECTIONS DE L'AIINB 2019

Rencontrez vos candidats

Les membres de la Région 6 (Bathurst et Péninsule acadienne) pourront aussi voter pour leur administratrice ou leur administrateur régional. Vous trouverez le profil des candidats à la page 17.

ÉLUES PAR ACCLAMATION



RÉGION 2
ROSANNE THORNE
ÉLUE PAR ACCLAMATION



RÉGION 4
VICKY DOIRON
ÉLUE PAR ACCLAMATION

RÉGION 6 VOTEZ



○ RÉGION 6
JOANY DUGUAY



○ RÉGION 6
CHRISTIAN ROUSSELLE

NOUVEAU! Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées



Appliquez vos normes!

Consultez le site Web de l'AIINB à www.aiinb.nb.ca pour obtenir le document au complet et d'autres ressources utiles.